

JOURNAL L'EXAMEN

4^e et 5^e secondaire Édition 2019



Conserve ce document jusqu'à la
réception de ton relevé des
apprentissages du MEES
(voir page 28)

Tes résultats du MEES sont
accessibles par Internet
(voir page 26)

Bulletin d'informations sur la session d'examen du MEES
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Responsable : Jean-Guy Roy

Référence : document d'information sur les épreuves du MEES, 2019

EN BREF

La période des examens arrive à grands pas et votre préparation pour celle-ci sera déterminante quant à la nature de vos résultats de fin d'année et pour votre cheminement subséquent. Cette période marque donc une étape importante dans votre parcours scolaire, particulièrement en ce qui a trait à l'obtention du DES ou des préalables nécessaires à la formation professionnelle.

Il importe donc que vous accordiez à cette période de l'année tout le sérieux qu'elle mérite. Voilà pourquoi la Commission scolaire des Hautes Rivières vous remet ce bulletin d'informations, histoire de répondre à certaines de vos préoccupations : préparation aux examens, gestion du stress, session de reprise en août, etc.

Nous vous recommandons de le lire attentivement; vous en tirerez, à n'en pas douter, un grand profit.

Faites-le lire à vos parents, ils pourront vous soutenir lors de cette période importante pour votre avenir.

Bon succès aux examens, en vous souhaitant un bel été!



Nous vous rappelons l'importance de votre participation active lors des derniers cours de l'année. Lors de ceux-ci, les enseignants et les enseignantes y donnent des renseignements importants concernant les matières scolaires et vous aurez l'occasion de demander des explications concernant les points que vous n'auriez pas bien compris. Vous serez ainsi mieux préparés pour vos réussis lors de vos examens.

- ♦ Avec le bulletin unique, **la dernière étape compte pour 60 % de l'année**. Cette étape aura une grande influence sur vos résultats finaux de juin.
- ♦ Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, le **relevé des apprentissages** du MEEES confirme la réussite de vos cours suivis pendant l'année scolaire.
- ♦ La **note de passage** est de **60 %** pour **toutes les épreuves**.
- ♦ Vous devez vous présenter à l'épreuve à **l'heure prévue à l'horaire**; les retardataires risquent de se voir refuser l'accès à la salle d'examen.
- ♦ La personne chargée de la surveillance peut en tout temps vérifier votre identité (carte d'identité) ainsi que le matériel que vous utilisez.
- ♦ Même si vous n'avez pas eu le temps de terminer l'épreuve, vous devrez impérativement remettre votre feuille d'examen ou votre cahier de réponses.
- ♦ Si vous vous absentez d'une épreuve unique sans motif valable, la mention « ABS » figurera sur votre relevé des apprentissages pour le cours correspondant à l'épreuve en question. Aucune unité ne vous sera alors accordée. Si vous le désirez, vous pourrez cependant vous présenter à une session d'examen ultérieure (p. 29 – horaire de juillet).
- ♦ Les résultats des épreuves sont acheminés par la poste vers la mi-juillet. Si vous prévoyez un déménagement autour de cette période, il est important de communiquer votre nouvelle adresse à votre établissement scolaire avant de quitter l'école en juin.

PLANIFIER SON EMPLOI DU TEMPS...

- AVANT L'EXAMEN -

Deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des matières à étudier et des difficultés que peuvent présenter certaines d'entre elles.

SE FAIRE UN HORAIRE

Il peut être très utile de se faire un horaire d'étude à la maison et à l'école pour chacune des matières en prenant en compte la date de chacune des épreuves. À cette fin, lisez attentivement les renseignements sur le contenu des épreuves que l'on trouve dans le tableau présenté dans ce bulletin d'informations. Ainsi, vous pourrez connaître :

- ♦ Le nombre de questions réservées aux grands chapitres du programme et le pourcentage accordé à chacun;
- ♦ Le type d'examen dont il s'agit : questions à réponse choisie ou à réponse construite.

CLASSER ET ORGANISER SES NOTES DE COURS

Pour être le plus efficace possible, classez vos notes de cours par matière, faites-en des résumés et complétez-les au besoin par des lectures ainsi que par des renseignements obtenus auprès de vos enseignants et de vos enseignantes.

SAVOIR DOSER SES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ET SES ÉTUDES

Tout en vous réservant du temps pour la détente, consacrez-vous en priorité à vos études. Cela signifie qu'il vous faudra peut-être sacrifier quelques sorties. Si vous avez un emploi à temps partiel, demandez un congé ou au moins, une diminution d'heures de travail pendant votre période de préparation aux épreuves.

LA VEILLE DE L'EXAMEN, RÉVISER DE FAÇON DÉTENDUE

Avec des résumés bien faits et une bonne connaissance de la répartition de la matière, vous pouvez avantageusement consacrer la veille de l'examen à un survol de la matière de même qu'à une revue des points qui paraissent les plus difficiles. Une activité de détente en soirée facilite un sommeil calme et réparateur en vue de l'examen du lendemain.

UNE QUESTION DE MÉTHODE

- PENDANT UNE ÉPREUVE -

LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES

Les directives sont indiquées sur la page de couverture de l'épreuve. Sa lecture attentive vous permettra de reconnaître clairement et rapidement les types de questions auxquelles vous devrez répondre : à réponse choisie, à développement ou les deux.

BIEN SAISIR LE SENS DES QUESTIONS

Souligner les mots-clés de chaque question et faites bien la distinction entre la forme négative et positive. En effet, une bonne partie des erreurs commises dans une épreuve sont causées par une mauvaise compréhension des questions.

ÉTABLIR UN ORDRE DE PRIORITÉ

Le degré de difficulté de réponse peut varier d'une question à l'autre. Passez en revue l'ensemble des questions et répondez en premier à celles qui vous semblent les plus faciles. Cela vous aidera à mieux planifier votre temps et à conserver votre calme.

BIEN ORDONNER SES IDÉES

Si vous n'êtes pas certains de la réponse à une question à choix multiples, procédez par élimination. En ce qui concerne les questions à développement, rédigez un brouillon en prenant soin de bien dégager des idées-clés et ordonnez-les avec clarté. Une fois ce travail accompli, relisez votre brouillon attentivement et apportez-y vos dernières corrections. Un brouillon clair vous économisera du temps au moment de la transcription au propre.

ÉCRIRE LISIBLEMENT

Une écriture soignée facilite la lecture et permet au correcteur de suivre plus aisément le cours de vos idées.

TRICHER, C'EST RISQUER DE TOUT PERDRE!

Chaque année, pendant la période des examens, des élèves sont surpris en train de tricher. Certains croient avoir trouvé la « méthode du siècle » pour tromper la vigilance des surveillants. Mais, lorsqu'ils se font prendre et qu'ils se voient expulsés de la salle d'examen, ils se retrouvent devant rien et, parfois, les conséquences peuvent être graves.

CE QUE LA TRICHERIE ENTRAÎNE

Dans tous les cas de tricherie, c'est l'**expulsion automatique**. Les élèves pris en faute voient la mention « ANN » (annulé) figurer sur leur relevé de notes. Leur admission dans un établissement d'enseignement collégial peut ainsi être compromise.

Dans certains cas, comme le vol, l'achat ou le trafic de questionnaires d'épreuves, la mention « ANN » (annulé) apparaît au relevé de notes des élèves coupables. En outre, une enquête policière peut être ouverte. Si les faits s'avèrent concluants, les élèves mineurs pourront être traduits devant le Tribunal de la jeunesse et les majeurs pourront faire l'objet d'éventuelles accusations criminelles.

CE QUI EST INTERDIT

- ♦ Utiliser délibérément un autre matériel que celui qui est autorisé par le ministère pour une épreuve.
- ♦ Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis par le Ministère.
- ♦ Aider sciemment une autre personne.
- ♦ Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne.
- ♦ Essayer par divers moyens d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.
- ♦ Téléphone cellulaire ou montre intelligente
- ♦ Baladeur MP3
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées en mémoire.
- ♦ L'emprunt d'une calculatrice à un autre élève.

DES RAISONS VALABLES POUR NE PAS SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DU MESS?

Il survient parfois dans la vie des événements exceptionnels qui contrarient nos plans, nos projets. Cela peut être le cas d'un ou d'une élève qui, de façon imprévisible, se voit tout à coup dans l'impossibilité de se présenter à ses examens. L'élève a pourtant bien travaillé durant toute l'année scolaire et a consacré bon nombre d'heures à se préparer sérieusement en vue de ses examens. Mais voilà que, la veille, un événement fâcheux ou malheureux l'empêche de se présenter à son examen. Dans ce cas, son année scolaire risque-t-elle d'être compromise? Si cette absence est commandée par des motifs valables, l'élève ne risque pas d'échouer.

Des événements importants comme une maladie grave ou un accident confirmés par une attestation médicale, le décès d'un proche ou une convocation au tribunal constituent des motifs valables d'absence.

QUOI FAIRE EN CAS D'ABSENCE MOTIVÉE?

L'élève doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou de toute autre pièce justifiant valablement son absence.

LES CONSÉQUENCES D'UNE ABSENCE MOTIVÉE

La direction de la sanction des études (DSÉ) privilégie toujours une évaluation formelle. Une épreuve en dérogation de l'horaire officiel sera proposée si l'absence ne se prolonge pas au-delà de la fin des classes. Si l'absence se prolonge au-delà de la fin des classes, la DSÉ privilégiera la passation de l'épreuve à la session de juillet (page 29). Si l'absence se prolonge au-delà de la session de juillet, la DSÉ pourrait envisager la passation de l'épreuve à une date ultérieure.

SAVOIR GÉRER SON STRESS

POUR ÉVITER LA PANIQUE

À l'approche de la période d'examens, il est courant d'éprouver du stress. Selon les personnes, ce sentiment va d'une légère tension à une excitation qui frôle parfois la panique. Si, en soi, le stress n'est pas mauvais, il peut cependant nuire s'il devient excessif. Il faut donc trouver des moyens de le dominer pour éviter d'avoir l'impression de perdre tous ses moyens au moment où, au contraire, l'on a besoin d'entretenir sa concentration et de cultiver son calme. Pour vous aider à maîtriser votre stress, voici quelques conseils :

SE DONNER UNE BONNE MÉTHODE DE PLANIFICATION DU TEMPS

Vous pourrez lire avec profit l'article intitulé Planifier son emploi du temps : une question de méthode dans le présent bulletin d'informations.

ADOPTER DE SAINES HABITUDES DE VIE

Soyez à l'écoute de votre corps, respectez ses exigences par une bonne alimentation, de l'exercice physique, des moments de détente et par un nombre suffisant d'heures de sommeil.

AVOIR CONFIANCE EN SOI

Soyez conscients de vos capacités et ne vous sous-estimez pas. Une bonne préparation à l'examen vous donnera confiance. Il ne faut pas le voir comme un défi au-dessus de vos forces. Les personnes qui ont conçu les épreuves n'ont pas pour objectif de vous faire échouer, mais tout simplement de vérifier si vous avez effectué les apprentissages prévus dans les programmes d'études.

SE FIXER DES OBJECTIFS RÉALISTES

Si vous fixez d'avance des objectifs trop élevés pour vous, avoir 90 % par exemple, la panique pourrait s'emparer de vous à la lecture de certaines questions que vous trouveriez particulièrement difficiles. Donnez cependant le meilleur de vous-même à chaque épreuve et vous obtiendrez la meilleure note possible.

ADOPTER UNE ATTITUDE POSITIVE

Relisez calmement les questions que vous trouvez difficiles. Si des difficultés vous paraissent insurmontables, vous n'avez pas à vous sentir coupable ni à craindre le jugement de vos proches. Le fait d'échouer éventuellement à un examen n'est pas un drame. La possibilité de vous reprendre existe et, par conséquent, une deuxième chance de réussite est toujours possible.

PRENDRE LE TEMPS DE SOUFFLER

Il est important que vous arriviez quelques minutes avant l'heure fixée pour l'épreuve. Il vaut mieux à ce moment-là que vous évitiez les discussions qui pourraient faire augmenter votre nervosité. Rendez-vous à votre place et prenez le temps de vous détendre.

APPRENDRE À SE CONCENTRER

Pendant la période de préparation aux épreuves, il est bon de trouver des moyens de ne pas vous laisser distraire soit par le bruit ou par des conversations imprévisibles lorsque vous êtes en train d'étudier, par exemple. Une bonne discipline mentale vous permettra de mieux vous concentrer durant l'examen. Si cela ne suffit pas, n'hésitez pas à prendre quelques instants pour relaxer en respirant profondément, en fermant les yeux, les mains à plat devant vous.

LES ÉPREUVES...

MATIÈRE PAR MATIÈRE

ÉPREUVE UNIQUE

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT 5^E SECONDAIRE
ÉCRITURE (132-520)

STRUCTURE DE L'ÉPREUVE UNIQUE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

L'épreuve unique sert à évaluer la compétence à écrire et relève de la famille de situations *Appuyer ses propos en élaborant des justifications et des argumentations*. Elle sollicite aussi la compétence lire et apprécier des textes variés ainsi que la compétence communiquer oralement.

COMPÉTENCE ÉVALUÉE	COMPÉTENCES SOLLICITÉES
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Écrire des textes variés Famille de situations : appuyer ses propos en élaborant des justifications et des argumentations 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Lire et apprécier des textes variés Famille de situations : s'informer en ayant recours à une variété de textes courants et de médias ♦ Communiquer oralement selon des modalités variées Famille de situations : confronter et défendre des idées en interagissant oralement

Dans cette épreuve, l'élève rédige une lettre ouverte d'environ 500 mots destinée aux visiteurs de la section [Pouvoir des mots](#) du site Web du ministère. Au préalable, elle ou il réalise une activité préparatoire liée au sujet abordé, lit des textes contenus dans un dossier de lecture, participe à une discussion avec ses pairs afin de consolider ses idées et prépare une feuille de notes qui pourra être consultée au moment de la rédaction de sa lettre.

EXEMPLES DE CONNAISSANCES MOBILISÉES

Tout au long de cette épreuve, l'élève aura à mettre en œuvre des processus et des stratégies, et à utiliser des notions et des concepts liés à la compétence disciplinaire *Écrire des textes variés*. Le tableau qui suit n'est pas exhaustif : il fournit des exemples de connaissances qui devraient avoir fait l'objet d'un apprentissage en cours d'année et qui pourraient être mobilisées durant cette épreuve. Pour plus de détails, il faut consulter le [Programme de formation de l'école québécoise](#) ainsi que la [Progression des apprentissages](#).

EXEMPLES DE CONNAISSANCES MOBILISÉES

1. PLANIFIER L'ÉCRITURE DE SON TEXTE

- ♦ Répertorier les sources à consulter et les liens à établir entre elles.
- ♦ Considérer les prises de position auxquelles le sujet donne lieu.
- ♦ Préciser la thèse à défendre et la formuler provisoirement.
- ♦ Sélectionner les arguments (fait, discours rapporté, repère culturel, etc.) à privilégier pour défendre une thèse.
- ♦ Regrouper les arguments qui concernent un même aspect.
- ♦ Cerner les caractéristiques à privilégier chez son destinataire.

2. RÉDIGER SON TEXTE

- ♦ Utiliser des repères culturels et un vocabulaire qui contribuent à la représentation du sujet ou de l'univers.
- ♦ Adopter un ton qui contribue à produire l'effet recherché (rassurer, s'imposer, émouvoir, etc.).
- ♦ Insérer de manière appropriée les discours rapportés (verbes introducteurs, ponctuation, harmonisation des temps verbaux et des formes de reprise, etc.).
- ♦ Recourir à une syntaxe et à un vocabulaire qui permettent de saisir l'articulation de son propos et les liens entre les éléments du contenu.
- ♦ Respecter les normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale.

3. RÉVISER, AMÉLIORER ET CORRIGER SON TEXTE

- ♦ Reconsidérer le contenu en s'interrogeant sur la justesse de son raisonnement et sur celle des éléments fournis à l'appui de son propos (faits, données, exemples, citations, etc.).
- ♦ Reconsidérer l'organisation en s'assurant que l'ordre des éléments sert le mieux possible son propos.
- ♦ Vérifier si les structures des phrases et la ponctuation sont appropriées.
- ♦ Vérifier l'application des règles de l'orthographe grammaticale et le respect des contraintes de l'orthographe d'usage.

4. ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE SA DÉMARCHE

CONDITIONS D'ADMINISTRATION

MOMENT ET DURÉE

Le 25 avril 2019	Distribution du Dossier préparatoire
Du 25 avril au 1^{er} mai 2019	Réalisation d'une activité préparatoire Lecture des textes du dossier de lecture Participation à une discussion Préparation de la feuille de notes
Le 2 mai 2019	Réalisation de la tâche d'écriture

La durée de l'épreuve, excluant le temps de préparation, est de 3 heures 15 minutes.

PRÉPARATION À L'ÉPREUVE

La phase de préparation fait partie intégrante de l'épreuve ministérielle; il incombe donc à l'élève de s'y engager sérieusement et de manière autonome. Elle ou il doit choisir les stratégies qui lui semblent les plus efficaces pour accomplir les tâches demandées et recourir aux ressources qu'elle ou il juge les plus pertinentes.

À la date prévue à l'horaire de la session d'examen, un dossier préparatoire est remis à l'élève. Ce dossier contient :

- ♦ La présentation de l'épreuve et du sujet.
- ♦ La politique éditoriale;
Cette politique invite l'élève à utiliser une langue standard, à présenter des informations fiables, à éviter les propos de nature trop personnelle, etc.
- ♦ Une activité préparatoire;
Cette activité vise avant tout à sensibiliser l'élève au sujet abordé dans l'épreuve et à clarifier certains concepts qui s'y rattachent.
- ♦ Un dossier de lecture qui comporte cinq à huit textes;
La lecture des textes de ce dossier permet à l'élève d'acquérir des connaissances sur le sujet abordé et de rédiger ainsi un texte documenté. D'autres sources peuvent aussi être consultées.
- ♦ Des pistes de discussion;
La discussion prévue avant la passation de l'épreuve amène l'élève à échanger sur les enjeux soulevés dans l'activité préparatoire et les textes du dossier, dans le but d'approfondir sa réflexion sur le sujet de l'épreuve.
- ♦ La grille d'évaluation
- ♦ Une feuille pour consigner des notes;
Avant la réalisation de la tâche d'écriture, l'élève peut consigner sur sa feuille de notes les éléments suivants :
 - Les informations jugées pertinentes.
 - Les sources utilisées.
 - Ses réflexions et réactions suscitées par la lecture de certains propos contenus dans les textes (le style télégraphique est privilégié par rapport au texte suivi).
 - Les éléments susceptibles d'être utiles pour vérifier et améliorer la qualité d'un texte (vocabulaire, syntaxe, ponctuation, orthographe d'usage et orthographe grammaticale).

Note – Il est formellement interdit à quiconque de diffuser, par quelque moyen que ce soit et à quelque moment que ce soit, tout document de l'épreuve, en tout ou en partie.

RÉALISATION DE LA TÂCHE D'ÉCRITURE

Le jour de l'épreuve, l'élève rédige une lettre ouverte d'environ 500 mots à partir d'une question liée aux textes du dossier. Une bonne analyse de cette question s'avère essentielle avant de commencer la rédaction de la lettre ouverte. Il est à noter que l'élève connaît le destinataire à l'avance, puisqu'il est indiqué dans le Dossier préparatoire.

Dans sa lettre, l'élève est appelé à :

- ♦ Faire valoir une position (thèse) avec cohérence (continuité, progression, non- contradiction, pertinence).
- ♦ Faire valoir ses idées auprès des visiteurs d'un site Web sur un sujet comportant des enjeux.
- ♦ Recourir à l'un ou l'autre des procédés argumentatifs étudiés à la fin du 2^e cycle du secondaire.
- ♦ Appuyer ses propos sur des informations pertinentes.
- ♦ Traiter l'information en profondeur.
- ♦ Recourir à des connaissances linguistiques acquises au cours de sa scolarité.
- ♦ Transférer des apprentissages faits en lecture et en communication orale.

MATÉRIEL AUTORISÉ OU NON AUTORISÉ

Le jour de l'épreuve, l'élève a uniquement droit au matériel autorisé, énuméré dans le tableau ci-dessous, et à sa feuille de notes, détachée de son dossier préparatoire. Cette feuille, manuscrite, ne doit contenir ni texte complet, ni partie de texte (introduction, paragraphe de développement, conclusion) ni plan de texte rédigé à l'avance. Elle doit faire l'objet d'une vérification et être récupérée à la fin de l'épreuve. Si le contenu de cette feuille ne respecte pas les normes établies, la personne responsable de la surveillance doit la confisquer et l'acheminer à la direction de l'école pour qu'une décision soit prise, conformément à la section 4.2.4 du [Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles](#).

MATÉRIEL AUTORISÉ	MATÉRIEL NON AUTORISÉ
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Feuille de notes détachée du Dossier préparatoire de l'élève. ♦ Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français. ♦ Grammaire ou code grammatical. ♦ Recueil de conjugaison. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Dossier préparatoire. ♦ Dictionnaire numérique. ♦ Tout document maison (notes de cours, grammaire, etc.). ♦ Tout document essentiellement destiné à guider la démarche d'écriture. ♦ Tout document essentiellement destiné à présenter une méthode de révision de texte.

******* Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

Pour les besoins de la correction centralisée, seuls les **stylos à encre ineffaçable** de couleur **bleue ou noire** peuvent être utilisés pour écrire la version définitive de la lettre ouverte.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT EN ÉCRITURE

La note obtenue par l'élève à l'épreuve unique d'écriture est combinée, dans une proportion de 50 %, avec sa note-école modérée pour la compétence *Écrire des textes variés*. Cette compétence compte pour 50 % du résultat disciplinaire.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

En français, langue d'enseignement, le seuil de réussite se situe à 60 %. L'élève doit obtenir une note d'au moins 50 % pour chacune des compétences visées par le cours de français, soit la lecture, l'écriture et la communication orale. Un élève qui ne répond pas à ces exigences ne peut obtenir les unités de français, langue d'enseignement, de 5^e secondaire. Cette mesure, qui vise à réduire la compensation entre les différentes composantes de la note de français, est en application depuis l'année scolaire 2002-2003.

Session de reprise 132-520 (Écriture)

Le 29 juillet 2019 de 8 h 30 à 11 h 45

ÉPREUVE UNIQUE

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (134-504) 5^E SECONDAIRE PROGRAMME DE BASE

STRUCTURE DE L'ÉPREUVE UNIQUE

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES ÉVALUÉES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION CIBLÉS

ÉPREUVE UNIQUE	COMPÉTENCE DU PROGRAMME DISCIPLINAIRE ÉVALUÉE		CRITÈRES D'ÉVALUATION CIBLÉS
	NOM DANS LE PROGRAMME	NOM AUX FINS DE LA SANCTION DES ÉTUDES	
Interaction orale (134-510)	Compétence 1 Interagir oralement en anglais	Interaction orale	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Participation aux interactions orales ♦ Contenu du message ♦ Articulation du message
Production écrite (134-530)	Compétence 3 Écrire et produire des textes	Production écrite	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Contenu du message ♦ Formulation du message

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

À partir d'un sujet donné, l'élève réalise une tâche préparatoire, prend part à une discussion avec ses pairs et rédige un article d'opinion.

Les deux épreuves uniques doivent être administrées dans l'ordre indiqué ci-dessous.

TÂCHE PRÉPARATOIRE

La tâche préparatoire fait partie intégrante des épreuves uniques, mais ne fait pas l'objet d'une évaluation. Elle permet à l'élève de se familiariser avec le sujet proposé afin d'être en mesure de s'exprimer de façon réfléchie sur le sujet, autant à l'oral qu'à l'écrit.

Afin d'acquérir des connaissances sur le sujet et de s'appropriier une partie du vocabulaire lié à celui-ci, l'élève lit les textes présentés dans le *Preparation Booklet* et y réagit par écrit de façon individuelle. Ensuite, en équipe de quatre, les élèves discutent en anglais des textes qu'ils ont lus afin d'arriver à une meilleure compréhension du sujet.

ÉPREUVE D'INTERACTION ORALE

En plus d'amener l'élève à démontrer sa compétence à interagir oralement en anglais, l'épreuve unique d'interaction orale lui donne l'occasion d'approfondir ses connaissances sur le sujet en vue de l'épreuve unique de production écrite.

À partir de questions, les élèves doivent, en équipe de quatre, avoir une discussion soutenue en anglais durant quinze minutes en s'exprimant de façon claire et réfléchie. L'enseignante ou enseignant évalue la discussion du début à la fin, mais n'y participe pas.

Bien que l'épreuve d'interaction orale se déroule en équipe de quatre, l'évaluation est individuelle, c'est-à-dire que l'enseignant évalue la compétence de **chaque** élève.

ÉPREUVE DE PRODUCTION ÉCRITE

Individuellement, l'élève rédige un article d'opinion en anglais destiné à un magazine Web. Son article doit comporter environ 225 mots et répondre à la question posée dans l'épreuve. La question a trait à la thématique présentée dans le *Preparation Booklet* et précise le sujet de la production écrite.

CONDITIONS D'ADMINISTRATION

DURÉE ET MOMENT

Les établissements scolaires sont tenus d'administrer les épreuves uniques selon l'horaire officiel et les conditions d'administration prévues.

ÉTAPE	DURÉE	MOMENT POUR LA SESSION DE JUIN 2019
Remise du <i>Preparation Booklet</i> aux élèves Tâche préparatoire	45 — 60 minutes	À partir du 13 mai 2019, pendant la période de cours réservée à la réalisation de la tâche préparatoire
Épreuve unique d'interaction orale	15 minutes par équipe de 4 élèves	Après la tâche préparatoire et avant l'épreuve unique de production écrite
Épreuve unique de production écrite	2 heures	Le 6 juin 2019, de 9 h à 11 h

MATÉRIEL AUTORISÉ OU NON AUTORISÉ

MATÉRIEL	TÂCHE PRÉPARATOIRE ET ÉPREUVE	ÉPREUVE DE PRODUCTION ÉCRITE
	AUTORISÉ ✓ NON AUTORISÉ ⊘	
<i>Preparation Booklet</i>	✓	⊘
Dictionnaires papier : usuel anglais et bilingue (anglais et autre langue)	✓	✓
Dictionnaire de synonymes (papier)	⊘	✓
Tout dictionnaire numérique	⊘	⊘
Grammaire ou code grammatical (ne doit comporter aucun texte que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer)	⊘	✓

MATÉRIEL	TÂCHE PRÉPARATOIRE ET ÉPREUVE	ÉPREUVE DE PRODUCTION ÉCRITE
	AUTORISÉ ✓ NON AUTORISÉ ⊘	
Tout document maison (notes de cours, recueil grammatical créé par l'école, etc.)	⊘	⊘
Tout matériel photocopié, imprimé à partir d'Internet ou manuscrit (autre que les notes manuscrites dans le <i>Preparation Booklet</i> pour l'épreuve d'interaction orale)	⊘	⊘
Tout cahier d'activités ou autre document présentant une méthode de révision, une démarche de rédaction ou des modèles de textes que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer	⊘	⊘

*** Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET RÈGLE DE RÉUSSITE

	NOTE-ÉCOLE	NOTE DE L'ÉPREUVE UNIQUE
INTERAGIR ORALEMENT EN ANGLAIS (40 %)	20 %	20 %
RÉINVESTIR SA COMPRÉHENSION DES TEXTES (30 %)	30 %	Aucune épreuve unique
ÉCRIRE ET PRODUIRE DES TEXTES (30 %)	15 %	15 %

Pour obtenir les unités du programme de base d'anglais, langue seconde, indiquées dans le régime pédagogique, l'élève doit réussir la discipline avec un résultat global d'au moins 60 %.

PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE REPRISE

L'élève qui n'obtient pas la note de passage au sommaire peut reprendre l'une des deux épreuves uniques, ou les deux, à une session d'examen subséquente (juillet-août 2019).

Tâche préparatoire et interaction orale : 29 juillet P.M. au 31 juillet 2019

Écrire et produire des textes : 1^{er} août 2019 de 9 h 00 à 11 h 00

- ♦ L'élève qui reprend l'épreuve d'interaction orale reprend aussi la tâche préparatoire.
- ♦ L'élève qui reprend l'épreuve de production écrite reprend la première partie de la tâche préparatoire (lecture individuelle) ou l'ensemble de la tâche préparatoire.

ÉPREUVE UNIQUE

ANGLAIS, LANGUE SECONDE (136-506) 5^E SECONDAIRE PROGRAMME ENRICHİ

STRUCTURE DE L'ÉPREUVE UNIQUE

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES ÉVALUÉES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION CIBLÉS

VOLET DE L'ÉPREUVE UNIQUE	COMPÉTENCE DU PROGRAMME DISCIPLINAIRE ÉVALUÉE		CRITÈRES D'ÉVALUATION CIBLÉS
	NOM DANS LE PROGRAMME	NOM AUX FINS DE LA SANCTION DES ÉTUDES	
Compréhension de textes (136-540)	Compétence 2 Réinvestir sa compréhension des textes	Compréhension de textes	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Utilisation des connaissances tirées des textes dans une tâche de réinvestissement
Production écrite (136-550)	Compétence 3 Écrire et produire des textes	Production écrite	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Contenu du message ♦ Formulation du message

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

L'élève réalise une tâche préparatoire, qui comporte la lecture de textes et l'écoute d'un enregistrement audio, ainsi qu'une discussion en équipe afin de consolider ses idées sur le sujet abordé. Le jour de la tâche de réinvestissement et d'écriture, l'élève écoute l'enregistrement audio une autre fois, puis réalise la tâche.

TÂCHE PRÉPARATOIRE

La tâche préparatoire fait partie intégrante de l'épreuve unique, mais ne fait pas l'objet d'une évaluation. Elle permet à l'élève d'acquérir des connaissances sur le sujet proposé et de s'approprier le vocabulaire lié à celui-ci en vue de la rédaction d'un article de fond.

Au moment prévu à l'horaire de la session d'examen, le *Preparation Booklet* est remis à l'élève. Après avoir lu les textes, elle ou il dispose d'une période de 60 minutes pour écouter un enregistrement audio à deux reprises et pour discuter en anglais du contenu de celui-ci ainsi que des textes lus afin d'arriver à une meilleure compréhension du sujet.

TÂCHE DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ÉCRITURE

Le jour de l'épreuve proprement dite, l'élève prend connaissance de la tâche de réinvestissement et d'écriture, qui prescrit l'angle de l'article.

L'élève écoute l'enregistrement audio une troisième et dernière fois, puis rédige individuellement en anglais un article de fond à caractère informatif portant sur une problématique ou une tendance. L'article doit comporter environ 400 mots et bien informer le destinataire ciblé sur le sujet, **sous l'angle prescrit** dans le *Writing Booklet*.

CONDITIONS D'ADMINISTRATION

MOMENT ET PRÉCISIONS

Les établissements scolaires sont tenus d'administrer l'épreuve unique selon l'horaire officiel et les conditions d'administration prévues.

ÉTAPE	MOMENT POUR LA SESSION DE JUIN 2018	PRÉCISIONS
Remise du <i>Preparation Booklet</i>	Du 22 au 24 mai 2019	
Lecture du <i>Preparation Booklet</i>	Du jour de sa remise jusqu'au 29 mai 2019 (à l'extérieur de la classe)	
Écoute de l'enregistrement audio à deux reprises Discussion en équipe	Du 27 au 29 mai 2019, pendant une période de classe (durée totale allouée : 60 minutes)	Pour l'épreuve de juin, si une ou un élève est absent lors de l'écoute de l'enregistrement audio, l'école doit prévoir un moment avant la passation de l'épreuve pour qu'elle ou il puisse réaliser cette partie de la tâche préparatoire.
Dernière écoute de l'enregistrement audio Réalisation de la tâche de réinvestissement et d'écriture	Le 30 mai 2019, de 9 h à 12 h	Aucun élève ne doit être admis dans la salle d'examen après le début de l'épreuve, soit au moment où l'écoute de l'enregistrement audio commence

MATÉRIEL AUTORISÉ OU NON AUTORISÉ

MATÉRIEL	AUTORISÉ ✓ OU NON AUTORISÉ ⊘
<i>Preparation Booklet</i>	✓
Grammaire ou code grammatical (ne doit comporter aucun texte que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer)	✓
Dictionnaires papier : usuel anglais, bilingue (anglais et autre langue) de synonymes	✓
Tout dictionnaire numérique	⊘
Tout document maison (notes de cours, recueil grammatical créé par l'école, etc.)	⊘
Tout matériel photocopié, imprimé à partir d'Internet ou manuscrit (autre que les notes manuscrites dans le <i>Preparation Booklet</i>)	⊘
Tout cahier d'activités ou autre document présentant une méthode de révision, une démarche de rédaction ou des modèles de textes que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer	⊘

*** Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET RÈGLE DE RÉUSSITE

INTERAGIR ORALEMENT EN ANGLAIS (34 %)	RÉINVESTIR SA COMPRÉHENSION DES TEXTES (33 %)	ÉCRIRE ET PRODUIRE DES TEXTES (33 %)
Note-école modérée : 34 %	Note-école modérée : 16,5 %	Note-école modérée : 16,5 %
(Aucune épreuve unique)	Note de l'épreuve unique : 16,5 %	Note de l'épreuve unique : 16,5 %

Pour obtenir les unités du programme enrichi d'anglais, langue seconde, indiquées dans le [régime pédagogique](#), l'élève doit réussir la discipline avec un résultat global d'au moins 60 %.

PRÉCISION SUR LES MODALITÉS DE REPRISE

L'élève qui n'obtient pas la note de passage au sommaire peut reprendre l'épreuve unique à une session d'examen subséquente, mais il doit alors reprendre l'ensemble de l'épreuve.

Remise du cahier de préparation : 22 au 24 juillet 2019
 Interagir oralement : 31 juillet 2019, A.M.
 Écrire et produire des textes : 1^{er} août 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

ÉPREUVES UNIQUES

MATHÉMATIQUE, 4^e SECONDAIRE
SCIENCES NATURELLES 065-420
TECHNICO-SCIENCES 064-420
CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE 063-420

STRUCTURE DES ÉPREUVES UNIQUES

Chaque épreuve unique est divisée en trois sections. Le tableau suivant présente la répartition des types de tâches ainsi que le nombre de points alloués.

RÉPARTITION DES TYPES DE TÂCHES ET DES POINTS ALLOUÉS DANS LES ÉPREUVES UNIQUES

SECTION DE L'ÉPREUVE	TYPE DE TÂCHE	NOMBRE DE TÂCHE	NOMBRE DE POINTS PAR TÂCHE	TOTAL DE POINTS
Section A	Questions à choix multiples	6	4	24
Section B	Questions à réponse courte	4	4	16
Section C	Situations d'application	6	10	60

Le ministère fournit les documents mentionnés ci-dessous pour l'épreuve unique de chacune des trois séquences.

À l'intention des élèves :

- ♦ Un Cahier de l'élève contenant les 16 tâches de l'épreuve. L'élève consigne les traces de son raisonnement pour chacune des 6 situations d'application de la section C dans ce cahier.
- ♦ Une Feuille de réponses à lecture optique (session de juin). L'élève consigne ses réponses au recto pour les questions de la section A et au verso pour les questions de la section B.

CONTENU DES ÉPREUVES UNIQUES

Les questions des sections A et B des épreuves uniques visent à évaluer la maîtrise des concepts et des processus mathématiques.

La section C contient six situations d'application qui privilégient l'explicitation du raisonnement mathématique et demandent d'organiser et d'appliquer, dans un référentiel clairement circonscrit, des concepts et des processus mathématiques. Comme il y a différentes facettes au raisonnement, ces tâches peuvent demander des actions de natures diverses : mettre en œuvre des concepts et des processus mathématiques, justifier, prouver, convaincre, critiquer, prendre position, comparer, déduire, généraliser, etc.

Les épreuves sont élaborées en tenant compte de l'importance relative des champs mathématiques pour chacune des séquences dans un contexte d'évaluation.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des points selon les champs mathématiques dans les épreuves des trois séquences. Les pondérations sont accompagnées d'un intervalle pour baliser les écarts possibles entre les épreuves d'une même séquence. Ces écarts résultent du nombre de points alloués aux différents types de tâches.

IMPORTANCE RELATIVE DES CHAMPS MATHÉMATIQUES

	ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE	PROBABILITÉ ET STATISTIQUE	GÉOMÉTRIE
Sciences naturelles	52 % De 48 % à 54 %	6 % De 4 % à 8 %	42 % De 40 % à 44 %
Technico-sciences	40 % De 36 % à 44 %	24 % De 20 % à 28 %	36 % De 32 % à 40 %
Culture, société et technique	32 % De 28 % à 36 %	18 % De 14 % à 20 %	50 % De 44 % à 52 %

Les situations d'application de la section C sont élaborées en tenant compte des exigences relatives aux tâches permettant d'évaluer les différentes facettes du raisonnement mathématique. Pour les fins de l'élaboration des épreuves uniques, les situations d'application ont été regroupées en deux catégories :

Catégorie I Tâches où l'élève doit élaborer et appliquer un ensemble ou une suite d'opérations lui permettant de répondre aux exigences de la tâche en faisant appel aux concepts et aux processus mathématiques ainsi qu'aux stratégies appropriées.

Catégorie II Tâches où l'élève fait appel à différentes facettes du raisonnement pour convaincre à l'aide d'arguments mathématiques, reconnaître un modèle et l'appliquer, démontrer une affirmation ou une propriété, invalider une affirmation à l'aide d'un contre-exemple ou formuler une conjecture.

Le tableau suivant présente la répartition des six situations d'application de la section C des épreuves des trois séquences selon ces deux catégories.

RÉPARTITION DES SITUATIONS D'APPLICATION DES ÉPREUVES UNIQUES

	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II
Sciences naturelles	4	2
Technico-sciences	4	2
Culture, société et technique	5	1

CONDITIONS D'ADMINISTRATION

DATES DE PASSATION

C.S.T. 063-420 : 18 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et reprise le 30 juillet 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

T.S. 064-420 : 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et reprise le 30 juillet 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

S.N. 065-420 : 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et reprise le 30 juillet 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

PHASE DE PRÉPARATION

La semaine précédant la date de la passation de chacune des épreuves uniques :

L'enseignante ou enseignant invite les élèves à se constituer un aide-mémoire sur une feuille de format lettre (8½ × 11). Les deux côtés de la feuille peuvent être utilisés. Cet aide-mémoire doit être manuscrit. Aucune reproduction mécanique n'est autorisée. Le nom de l'élève ainsi que le code de l'épreuve devraient y être inscrits.

PHASE DE RÉALISATION

MATÉRIEL AUTORISÉ

- ♦ Aide-mémoire que l'élève aura constitué lui-même préalablement.
- ♦ Calculatrice (voir la règle).
- ♦ Règle, équerre, compas, rapporteur, papier quadrillé.

******* Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

RÈGLE RELATIVE À L'UTILISATION DES CALCULATRICES

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique sont autorisées lors de la passation des épreuves uniques de mathématique de 4^e secondaire.

Cependant, les calculatrices munies d'un logiciel de calcul formel sont autorisées **à la seule condition** que les fonctions de calcul formel soient désactivées. Ce type de logiciel permet à la calculatrice, par exemple, de décomposer une expression algébrique en facteurs. **Il est interdit de l'activer durant la passation de l'épreuve.**

Les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munies d'un clavier alphanumérique (QWERTY ou AZERTY) ne sont pas autorisés.

L'élève ne peut pas partager sa calculatrice avec un de ses pairs.

COMPLÉMENTS À LA CALCULATRICE NON AUTORISÉS

Tous les compléments à la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont **interdits** pendant l'épreuve. Ainsi, l'utilisation de cartes ou de puces d'extension de mémoire, de bibliothèques de données ou de programmes est strictement défendue. La communication entre les calculatrices n'est pas permise durant l'épreuve.

L'utilisation d'une calculatrice dont la mémoire contient des données ou des programmes est considérée comme une tricherie.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE DE L'ÉLÈVE

CONSTITUTION DE LA NOTE FINALE DE L'ÉLÈVE POUR LA COMPÉTENCE *DÉPLOYER UN RAISONNEMENT MATHÉMATIQUE*

La note obtenue par l'élève à l'épreuve unique est combinée avec sa note-école modérée pour la compétence *Déployer un raisonnement mathématique*. Chacune de ces deux notes compte pour 50 % de sa note finale pour cette compétence.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE

Le résultat disciplinaire s'obtient en combinant les résultats obtenus pour les compétences *Déployer un raisonnement mathématique* et *Résoudre une situation-problème* selon la pondération établie par le Ministère.

Résoudre une situation problème (C1) : 30 % (100 % note école)

Déployer un raisonnement mathématique (C2) : 70 % (50 % épreuve MEES, 50 % notre école)

ÉPREUVES UNIQUES

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (055-410) 4^E SECONDAIRE APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (057-410) 4^E SECONDAIRE

STRUCTURE DES ÉPREUVES UNIQUES

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (055-410)

L'épreuve unique de science et technologie amène l'élève à analyser des situations ainsi qu'un objet technique. L'élève doit résoudre individuellement différents problèmes en mobilisant l'ensemble de ses connaissances relatives aux concepts prescrits de trois des quatre univers du programme.

L'épreuve, composée de 25 questions valant 4 points chacune, est divisée en trois sections :

- Section A** elle comprend quinze questions à choix multiple, et sa pondération représente 60 % de l'épreuve. Ces questions, qui évaluent la maîtrise ou la mobilisation des connaissances au regard de concepts prescrits, sont présentées dans le Questionnaire.
- Section B** elle comprend cinq questions à réponse construite, et sa pondération représente 20 % de l'épreuve. Ces questions sont présentées dans le Cahier de l'élève.
- Section C** elle comprend cinq questions d'analyse technologique liées à un objet technique, et sa pondération représente 20 % de l'épreuve. Ces questions sont aussi présentées dans le Cahier de l'élève.

RÉPARTITION DES QUESTIONS PAR UNIVERS ET PONDÉRATION

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

	NOMBRE DE QUESTION	UNIVERS VIVANT	TERRE ET ESPACE	UNIVERS MATÉRIEL	UNIVERS TECHNOLOGIQUE	PONDÉRATION
Section A	15	-	4	10	1	60 %
Section B	5	-	1	3	1	20 %
Section C	5	-	-	-	5	20 %
TOTAL	25	-	20 %	52 %	28 %	100 %

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (057-410)

L'épreuve unique d'applications technologiques et scientifiques amène l'élève à analyser des situations ainsi qu'un objet technique. L'élève doit résoudre individuellement différents problèmes en mobilisant l'ensemble de ses connaissances relatives aux concepts prescrits de trois des quatre univers du programme.

L'épreuve, composée de 25 questions valant 4 points chacune, est divisée en trois sections :

- Section A** elle comprend quinze questions à choix multiple, et sa pondération représente 60 % de l'épreuve. Ces questions, qui évaluent la maîtrise ou la mobilisation des connaissances au regard de concepts prescrits, sont présentées dans le Questionnaire.
- Section B** elle comprend quatre questions à réponse construite, et sa pondération représente 16 % de l'épreuve. Ces questions sont présentées dans le Cahier de l'élève.
- Section C** elle comprend six questions d'analyse technologique liées à un objet technique, et sa pondération représente 24 % de l'épreuve. Ces questions sont aussi présentées dans le Cahier de l'élève.

RÉPARTITION DES QUESTIONS PAR UNIVERS ET PONDÉRATION

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES

	NOMBRE DE QUESTION	UNIVERS VIVANT	TERRE ET ESPACE	UNIVERS MATÉRIEL	UNIVERS TECHNOLOGIQUE	PONDÉRATION
Section A	15	-	1	9	5	60 %
Section B	4	-	1	2	1	16 %
Section C	6	-	-	-	6	24 %
TOTAL	25	-	8 %	44 %	48 %	100 %

CONDITIONS D'ADMINISTRATION

DATE DE PASSATION

Science et technologie 055-410 : 14 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et reprise le 2 août 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Applications technologiques et scientifiques 057-410 : 14 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et reprise le 2 août 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

DURÉE

La durée des épreuves inscrite à l'horaire officiel est de 3 heures. Elle est amplement suffisante pour que tous les élèves aient le temps de réaliser l'épreuve et de réviser leurs réponses.

MATÉRIEL AUTORISÉ

SCIENCE ET TECHNOLOGIE (055-410)

Seul le matériel suivant est autorisé pendant l'épreuve :

- ♦ Règle.
- ♦ Calculatrice avec ou sans affichage graphique.

APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (057-410)

Seul le matériel suivant est autorisé pendant l'épreuve :

- ♦ Règle.
- ♦ Calculatrice avec ou sans affichage graphique.

RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DE CALCULATRICES OU D'AUTRE MATÉRIEL

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique conçues principalement pour effectuer des calculs mathématiques sont autorisées durant la passation des épreuves ministérielles. Toutefois, les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munis d'un clavier alphanumérique (QWERTY ou AZERTY) ne sont pas autorisés.

Avant le début de l'épreuve, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent avoir été effacés. On doit donc s'assurer au préalable que les élèves savent comment remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice. Par ailleurs, toute introduction de programmes dans la calculatrice durant la passation de l'épreuve est interdite. L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées ou des programmes est considérée comme une tricherie.

Tous les compléments de la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont interdits pendant l'épreuve. L'emprunt d'une calculatrice à un autre élève ainsi que l'usage d'une feuille aide-mémoire sont aussi interdits.

******* Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

Le résultat disciplinaire provient du résultat de chaque volet, pondéré selon les pourcentages établis par le Ministère et présentés dans le Cadre d'évaluation des apprentissages. L'élève obtient les unités du programme si son résultat disciplinaire est d'au moins 60 %.

PONDÉRATION

La pondération des deux volets est la même pour les programmes Science et technologie et Applications technologiques et scientifiques.

Volet *Pratique* : 40 % (note-école seulement).

Volet *Théorie* : 60 % (30 % pour la note-école modérée et 30 % pour la note de l'épreuve unique).

ÉPREUVES D'APPOINT

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA (085-404) 4^e SECONDAIRE

STRUCTURE DE L'ÉPREUVE D'APPOINT

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA (085-404)

L'épreuve d'appoint d'histoire du Québec et du Canada permet d'évaluer les apprentissages associés aux critères d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances*, *Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada* et *Rigueur de l'interprétation*. Cette épreuve est basée sur le Cadre d'évaluation des apprentissages et le programme d'histoire du Québec et du Canada.

SECTIONS DE L'ÉPREUVE D'APPOINT

L'épreuve compte 23 questions et aborde le contenu de formation des quatre périodes et réalités sociales suivantes :

PÉRIODE	RÉALITÉ SOCIALE
1840-1896	<i>La formation du régime fédéral canadien</i>
1896-1945	<i>Les nationalistes et l'autonomie du Canada</i>
1945-1980	<i>La modernisation du Québec et la Révolution tranquille</i>
De 1980 à nos jours	<i>Les choix de société dans le Québec contemporain</i>

L'épreuve est divisée en trois sections :

Section A :

- Cette section comporte 21 questions associées au critère d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances*.
- Les questions, présentées par ordre chronologique. Évaluent la capacité de l'élève à réaliser des opérations intellectuelles.

Section B :

- Cette section comporte 1 question associée au critère d'évaluation *Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada*.
- La question évalue la capacité de l'élève à réaliser une description.

Section C :

- Cette section comporte 1 question associée au critère *Rigueur de l'interprétation*.
- La question évalue la capacité de l'élève à élaborer une explication.

RÉPARTITION DES QUESTIONS ET DES POINTS ASSOCIÉS À CHACUNE DES SECTIONS DE L'ÉPREUVE D'APPOINT

PÉRIODE/RÉALITÉ SOCIALE	1840-1896 LA FORMATION DU RÉGIME FÉDÉ- RAL CANADIEN	1896-1945 LES NATIONAL- ISMES ET L'AUTO- NOMIE DU CA- NADA	1945-1980 LA MODERNISATION DU QUÉBEC ET LA RÉVOLUTION TRAN- QUILLE	DE 1980 À NOS JOURS LES CHOIX DE SO- CIÉTÉ DANS LE QUÉ- BEC CONTEMPO- RAIN	TOTAL
SECTION					
Section A	5 ou 6 questions 9 à 14 points	5 ou 6 questions 9 à 14 points	5 ou 6 questions 9 à 14 points	4 ou 5 questions 7 à 12 points	21 questions 44 points
Section B	1 question portant sur l'une des périodes 8 points				1 question 8 points
Section C	1 question portant sur l'une des réalités sociales 8 points				1 question 8 points
					23 questions 60 points

EXIGENCES DE L'ÉPREUVE D'APPOINT

L'épreuve exige de l'élève qu'elle ou il :

- Maîtrise les connaissances historiques et les concepts nécessaires pour analyser les documents et répondre aux questions;
- Analyse et utilise adéquatement des documents de diverses natures;
- Réalise des opérations intellectuelles;
- Réalise une description mettant en évidence des éléments culturels, économiques, politiques, sociaux et territoriaux d'une partie ou de l'ensemble d'une période de l'histoire du Québec et du Canada;
- Élabore une explication mettant en évidence des transformations culturelles, économiques, politiques, sociales et territoriales d'une réalité sociale;
- Formule des réponses complètes, claires et qui présentent des faits exacts.

CONDITIONS D'ADMINISTRATION

DATE DE PASSATION

Histoire du Québec et du Canada 085-404 : 11 juin de 9 h 00 à 12 h 00

MATÉRIEL NON AUTORISÉ

Aucun matériel de référence (atlas, dictionnaire, manuel scolaire, feuille de notes, cahier d'activités, etc.) n'est autorisé durant la passation de l'épreuve.

*** De plus, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

Il appartient aux organismes scolaires d'établir la manière de constituer le résultat disciplinaire. Le résultat obtenu par l'élève à l'épreuve d'appoint peut être pris en compte ou non par les organismes scolaires dans le résultat final.

L'élève obtient les unités du programme si son résultat disciplinaire est d'au moins 60%.

IMPORTANT

Comme il s'agit d'une épreuve d'appoint, elle ne fait pas partie du calendrier de la session d'examen de reprise 2019.

PAR SOUCI DE JUSTICE

DES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE SUPPRIMÉES

D'une année à l'autre, le Ministère veille à ce que les épreuves qu'il prépare présentent un degré de difficulté équivalent. En dépit de toutes les précautions prises en ce sens, il arrive que des erreurs ou des anomalies soient constatées au moment de la correction. Par exemple, le degré de difficulté de certaines questions peut être trop haut, ce qui entraîne un taux d'échec anormalement élevé. Si cela se produit, le ministère supprime les questions trop difficiles et répartit les points sur les autres questions.

LA NOTE DU MINISTÈRE PEUT ÊTRE CONVERTIE

Si le fait de supprimer les questions trop difficiles ne suffit pas pour réduire le taux d'échec, le ministère haussera légèrement les notes obtenues à l'épreuve en question en se basant sur l'analyse d'ensemble des résultats à l'échelle du Québec. Cette opération s'appelle conversion. La note du ministère, convertie ou non, compte pour 50 % de la note finale.

LA NOTE DE L'ÉCOLE DE L'ÉLÈVE EST MODÉRÉE

La note de l'école compte pour la moitié de la note finale dans les matières pour lesquelles il y a épreuve unique. Or, les notes des écoles ne sont pas toujours comparables entre elles parce que les épreuves varient d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, voire d'un enseignant ou d'une enseignante à l'autre.

Pour rendre les notes aussi équivalentes et objectives que possible, le ministère modifie à la hausse ou à la baisse la note de l'école de chaque élève après avoir comparé la note moyenne du groupe de chacun pour l'année en cours à la note moyenne obtenue par ce même groupe à l'épreuve unique. Si une différence existe entre les deux distributions, celle des notes de l'école est ramenée, par la « modération », à la distribution de l'épreuve unique. La modération ne peut jamais faire échouer un ou une élève qui a obtenu la note de passage à une épreuve unique.

RÉSULTATS DU MEES PAR INTERNET

Il est maintenant possible, pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, de consulter les résultats aux épreuves du MEES pour la période du **5 juillet au 20 juillet 2019**.

Il suffit d'accéder au portail Édu-groupe de la C.S.D.H.R. et de s'authentifier avec votre code d'étudiant. Par la suite, cliquez sur l'onglet *Mon dossier*, puis sur l'icône *Résultats épreuves du MEES*.

Les parents peuvent aussi avoir accès aux résultats du MESS sur le site *Mozaïk portail* (<https://portailparents.ca>), sous l'onglet *Résultats*.



Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) à la formation générale des jeunes (régime J5)

Ces normes sont en vigueur depuis le 1^{er} mai 2010.

Pour chaque cours, la note de passage est fixée à 60 %. Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a obtenu 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire ou de la formation professionnelle (FP).

De plus, l'élève doit réussir les cours suivants :

- langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- mathématique de la 4^e secondaire;
- langue seconde de la 5^e secondaire;
- sciences et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- arts de la 4^e secondaire;
- éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

LE RELEVÉ DES APPRENTISSAGES DU MEES

Du 4 au 6 juillet 2018, les conseillères en orientation scolaire seront disponibles pour répondre à vos questions concernant votre relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

ÉCOLE	CONSEILLÈRE EN ORIENTATION	TÉLÉPHONE	
Chanoine-Armand-Racicot	M ^{me} Nathalie Labelle	450 348-6134	#6753
Marcel-Landry	M ^{me} Hélène Latour	450 347-1225	#6551
Joséphine-Dandurand	M ^{me} Judith Alain	450 346-3652	#5751
Mgr-Euclide-Théberge	M ^{me} Isabelle Lévesque	450 460-4491	#6952
Paul-Germain-Ostiguy	M ^{me} Julie Desgagnés	450 469-3187	#4553

Après chaque session d'examens, le ministère fait parvenir à l'élève un Relevé des apprentissages afin de l'informer, ainsi que ses parents, des résultats obtenus. Il s'agit d'un document officiel sur lequel apparaissent les notes des épreuves du ministère et des épreuves de l'école.

L'élève qui reçoit, vers la mi-juillet, un relevé de notes incomplet doit attendre la deuxième publication des résultats, au début d'août, avant de demander les notes manquantes à la personne responsable de l'évaluation dans sa commission scolaire.

Dans le cas des matières où il n'y a pas d'épreuve en provenance du ministère, le résultat apparaissant sur le relevé des apprentissages est le même que celui du bulletin de l'école.

Pour les autres matières, le résultat indiqué au relevé provient de 50 % de la note-école modérée et 50 % de la note obtenue à l'examen convertie, s'il y a lieu.

Les résultats de certains programmes sont donnés par compétence. Un résultat global supérieur ou égal à 60 % permet d'obtenir les unités correspondantes au programme malgré un échec possible dans une des compétences (les compétences comptent dans une proportion différente dans le calcul du résultat global).

LES PONDÉRATIONS SONT LES SUIVANTES :

			EXEMPLES
132-520	Français, écriture – 5 ^e sec.	(50 %)	70
132-510	Français, lecture	(40 %)	55
132-530	Communication orale	(10 %)	75
132-506	Français, langue maternelle	(Note finale)	65
134-510	Anglais - interaction orale – 5 ^e sec.	(40 %)	60
134-520	Compréhension orale et écrite	(30 %)	68
134-530	Production écrite	(30 %)	60
134-504		(Note finale)	62
132-410	Français, lecture – 4 ^e sec.	(40 %)	65
132-420	Français, écriture	(40 %)	70
132-430	Communication orale	(20 %)	80
132-406		(Note finale)	70
134-410	Anglais - interaction orale – 4 ^e sec.	(40 %)	60
134-420	Compréhension orale et écrite	(30 %)	68
134-430	Production écrite	(30 %)	70
134-404		(Note finale)	65

Horaire de la session d'examens de reprise 2019

(pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire)

Juillet – Août 2019		
22 juillet	Français écriture, langue d'enseignement, 5e secondaire, Remise du dossier préparatoire	132-520
22 au 24 juillet	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme enrichi, Remise du cahier de préparation	136-540 136-550
29 juillet (pm) au 31 juillet	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base, Tâche préparatoire et Interaction orale	134-510
29 juillet 8 h 30 – 11 h 45	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire, Production écrite	132-520
30 juillet 9 h – 12 h	Mathématique, 4 ^e secondaire Culture, société et technique (Raisonnement en math.) Technico-sciences (Raisonnement en math.) Sciences naturelles (Raisonnement en math.)	063-420 064-420 065-420
31 juillet (a.m.)	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme enrichi, Écoute du document audio et discussion	136-540 136-550
1^{er} août 9 h – 11 h	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base, Production écrite	134-530
1^{er} août 9 h – 12 h	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme enrichi, Production écrite	136-540 136-550
2 août 9 h – 12 h	Science et technologie, 4 ^e secondaire, Épreuve écrite Applications technologiques et scientifiques, 4e secondaire, Épreuve écrite	055-410 057-410